

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X I V ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission de la défense nationale et des forces armées

— Audition de M. Laurent Collet-Billon, délégué général pour
l'armement, sur le projet de loi de finances pour 2016. 2

Mercredi
7 octobre 2015
Séance de 9 heures

Compte rendu n° 3

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

**Présidence de
Mme Patricia Adam,**
présidente



La séance est ouverte à neuf heures.

Mme la présidente Patricia Adam. Nous accueillons aujourd'hui M. Laurent Collet-Billon, délégué général pour l'armement sur le projet de loi de finances (PLF) pour 2016 ainsi que sur l'exécution budgétaire de fin 2015, exercice toujours délicat. Je souligne à cet égard les enjeux liés à la suppression des ressources exceptionnelles et aux contrats de vente des bâtiments de projection et de commandement (BPC).

M. Laurent Collet-Billon, délégué général pour l'armement. Je vous remercie de me recevoir dans le cadre de l'examen du PLF 2016, relatif à la troisième année d'exécution de la loi de programmation militaire (LPM) 2014-2019.

Je commencerai par faire un point sur l'exécution du précédent budget, qui a été marquée par l'actualisation de la LPM. Je détaillerai ensuite le projet de loi de finances 2016 pour ce qui concerne le programme 146 « Équipements des forces » et le programme 144, qui inclut des études amont conduites par la DGA.

En ce qui concerne l'exécution budgétaire 2015, sur le programme 146, les besoins de paiements actualisés sont estimés à environ 12,7 milliards d'euros, contre 11,7 milliards l'année dernière, cette hausse étant liée au règlement du différend franco-russe concernant les BPC Mistral, qui a transité par ce programme. Je vais y revenir.

Les ressources en crédits de paiements s'établissent, quant à elles, à 11,2 milliards d'euros, répartis comme suit : 7,686 milliards d'euros de crédits budgétaires initiaux, réserve levée ; 67 millions d'euros de reports de 2014 sur 2015 ; 990 millions de prévisions de ressources extrabudgétaires liées aux fonds de concours, à l'attribution de produits et à des transferts et virements avec les autres programmes – 97 millions hors BPC – ; 23 millions de ressources exceptionnelles sur le CAS-Fréquence provenant des redevances des opérateurs ; 250 millions de crédits de paiements de 2014 ouverts sur le programme d'investissements d'avenir (PIA) pour financer les besoins de 2015.

Nous attendons, par ailleurs, 2,201 milliards d'euros de crédits budgétaires complémentaires qui doivent être ouverts fin décembre par la loi de finances rectificative (LFR) de fin d'année, en compensation, notamment, de la disparition des ressources exceptionnelles actée par le vote de la LPM actualisée. Ces derniers incluent 57 millions d'euros correspondant au solde de l'avance faite par le programme 146 pour le paiement de la transaction avec la partie russe concernant les BPC.

À ce sujet, le programme 146 a été amené à avancer la somme de 950 millions d'euros dans le cadre du règlement des BPC russes au début du mois d'août. Or il ne disposait plus d'assez de crédits de paiements disponibles à cette date : la réserve de précaution de 615 millions d'euros a été entièrement levée. Cette avance de 950 millions d'euros a été partiellement remboursée par DCNS, après règlement de la COFACE, *via* un fond de concours de 893 millions d'euros. La différence de 57 millions d'euros, à la charge de ce programme, a vocation à être compensée en fin d'année par des crédits budgétaires.

Sous réserve de la mise en place effective du montant prévu de crédits budgétaires en fin d'année en LFR, le report de charge sur le programme 146 serait de l'ordre de

1,743 milliard d'euros sur le périmètre incluant les dépenses obligatoires, estimées à 300 millions d'euros.

Le niveau d'engagement prévu en fin d'année est de 13,3 milliards d'euros – 12,357 milliards d'euros hors BPC. Ce fort niveau d'engagement traduit en particulier le lancement de commandes liées à l'actualisation de la LPM et l'engagement du remboursement des BPC russes.

Par ailleurs, le programme 146 connaît, en cette fin d'année, des tensions de trésorerie inédites.

La mise à disposition tardive de crédits budgétaires sous forme d'une LFR en décembre, se substituant aux recettes exceptionnelles (REX) prévues initialement en septembre, place ce programme en rupture de paiement très tôt ; et ce, malgré la levée de la réserve de précaution en août – 615 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement – et le report en fin d'année de l'ensemble des versements prévus à l'Organisme conjoint de coopération en matière d'armement (OCCAr) et à l'agence NAHEMA (*NATO Helicopter Management Agency*) sur les programmes FREMM et NH90.

Cette rupture de trésorerie pourrait être retardée d'une à deux semaines grâce à la consommation des intérêts remboursés par l'OCCAr – de l'ordre de 180 millions d'euros –, dont la mise en place est en cours. Enfin, la récupération du reliquat des provisions SOFRANTEM – provisions constituées pour couvrir les risques financiers liés au contrat export de DCN avant son changement de statut –, à hauteur de 148 millions d'euros, pourrait retarder d'une semaine encore la date de fin de paiement. Mais leur attribution au programme 146 est contestée par la direction du budget.

À la veille de la LFR, les créances dues par ce programme atteindront près de quatre milliards d'euros. Si la LFR est au rendez-vous au montant prévu, le report de charge sera, comme je l'ai dit, maîtrisé, mais à la condition qu'il n'y ait pas d'annulations de crédits pour couvrir les surcoûts induits par les OPEX, Sentinelle ou une éventuelle insuffisance sur le titre 2. Hier soir, nous avons 217 millions d'euros en crédits de paiement : nous envisageons de mettre de côté 200 millions d'euros pour payer notamment les PME ; il reste donc 17 millions utilisables pour les autres dépenses ordinaires.

S'agissant des études amont, leur exécution au titre du programme 144 sera, quant à elle, conforme, en engagements et en paiements, aux objectifs de la LPM si la levée de la réserve intervient, à savoir 727 millions d'euros d'engagements et 768 millions d'euros de paiements – dont 50 millions au profit du dispositif Régime d'appui pour l'innovation duale (RAPID), à destination des PME et PMI innovantes. Je souligne à ce sujet le grand succès de la tenue de l'assemblée générale du club RAPID – à laquelle le ministre de la Défense a participé il y a quinze jours – qui a réuni 200 PME et 17 grands groupes et a permis 1 200 à 1 300 rencontres.

Il convient de noter que les ressources consacrées à l'effort de R&T en 2015 – qui, outre les études amont, comprend principalement les subventions vers l'ONERA et l'Institut franco-allemand de recherche de Saint-Louis (ISL) – représentent 861 millions d'euros d'engagements et 902 millions d'euros de paiements.

Les principales études en 2015 portent sur un démonstrateur de sonar actif, qui permettra d'améliorer les capacités de nos sous-marins nucléaires, un démonstrateur pour le futur standard MK3 de l'hélicoptère Tigre, la nouvelle génération de missile de croisière et antinavire lourd, les études d'avant-projets détaillés du SNLE 3G, qui entrera en service à l'horizon 2032-2033, de nouveaux algorithmes de détection-reconnaissance-identification et la poursuite des travaux de maturation technologique du domaine aéronautique de combat, principalement tout ce qui concerne les composants actifs qui permettent d'améliorer la détection et la protection.

Sur la part des études amont du programme 144, le report de charge prévisionnel s'établit à 115 millions d'euros fin 2015, si la réserve de 60 millions d'euros est levée.

S'agissant de la maîtrise des performances, les devis et délais des programmes sont maîtrisés. Hors impact de la LPM actualisée, les indicateurs sont globalement conformes aux objectifs du projet annuel de performances (PAP).

Parmi les principales commandes déjà notifiées cette année, on peut citer la commande d'un deuxième système de drones MALE en juillet 2015, de deux navires BSAH (bâtiments de surveillance et d'assistance hauturiers) en août 2015, du troisième satellite MUSIS en juillet 2015 en coopération avec l'Allemagne et de 75 stations sol COMCEPT.

La fin de l'année 2015 devrait voir aboutir plusieurs autres commandes majeures : sept Tigre et six NH90 au titre de l'actualisation de la LPM ; la réalisation des futurs satellites de télécommunications COMSAT NG ; huit avions MRTT, le lancement du programme frégates de taille intermédiaire (FTI) et l'acquisition d'un nouveau système de drone MALE pour lequel nous avons reçu la lettre d'offre américaine fin septembre 2015.

Les livraisons importantes en 2015 concernent le troisième vecteur aérien pour compléter le premier système *Reaper* et deux avions A400 M – sachant que cette année connaît une baisse des prévisions de livraisons de ces appareils résultant des retards industriels actuellement constatés, notamment sur la mise au point des nouvelles capacités tactiques contractuellement dues pour le troisième avion de 2015.

S'y ajoutent six hélicoptères NH90, cinq Rafale, une frégate FREMM, des équipements FELIN et des missiles Aster 15 et 30.

En 2015, plusieurs urgences opérations (UO) ont en outre été lancées pour un montant de 83,4 millions d'euros. Elles concernent, entre autres : des matériels visant à améliorer le déploiement, la préparation opérationnelle et la communication pour le Tigre, pour 11,4 millions d'euros ; des équipements supplémentaires pour le Rafale pour quatre millions – je pense notamment aux premiers essais réussis de communication par satellite, il y a quelques semaines – ; des capacités d'appui électronique dans le domaine du renseignement d'origine électromagnétique (ROEM) avec l'opération STERNES pour 10 millions d'euros ; des postes radio et des jumelles de vision nocturnes pour le commandement des opérations spéciales (COS).

Nous nous plaçons donc à la fois sur le temps long et le temps court.

En matière de base industrielle et technologique de défense (BITD), j'avais déjà mentionné l'année dernière le rapprochement entre Krauss-Maffei Wegmann et Nexter. Ce dernier a été scellé en juillet dernier.

Je citerai, par ailleurs, le rapprochement de Safran et Airbus Group sous l'entité Airbus Safran Launcher Holding (ASLH) qui rassemblera, à terme, les systèmes de lanceurs d'Airbus Group et les systèmes de propulsion spatiale de Safran. Il s'agit d'une étape majeure vers la consolidation de la filière spatiale européenne. Nous avons aussi signé des accords constituant une marche importante avec nos partenaires britanniques dans le cadre de l'initiative « *One Complex Weapons* ».

S'agissant des exportations, les prises de commandes des entreprises françaises de défense ont atteint 8,2 milliards d'euros – pour les contrats entrés en vigueur en 2014 –, le meilleur résultat des cinq dernières années et le second depuis dix ans.

En 2015, la France a remporté ses premiers contrats export Rafale. Le premier, qui est entré en vigueur, a été signé avec l'Égypte et porte sur 24 Rafale, avec les armements associés, pour un montant total de 5,2 milliards d'euros (ce montant incluant également la vente d'une FREMM). Le second a été signé avec le Qatar pour 24 avions, avec les armements associés, pour un montant de 6,3 milliards, sachant qu'il n'est pas encore entré en vigueur et que des points restent à traiter autour de la formation des personnels qataris.

Ces succès ont permis de lever l'hypothèque principale qui pesait sur la LPM – nous devons prendre 26 Rafale dans le cadre de cette loi et en exporter au moins 40. Cet objectif est pratiquement atteint et le sera à coup sûr si nous formalisons le contrat indien dans des délais raisonnables.

Le montant des contrats entrés en vigueur fin août atteint 4,4 milliards (hors contrats Rafale) et les prévisions de prises de commandes pour l'année 2015 seront probablement dépassées. Pour mémoire, l'objectif du PAP 2015, hors Rafale, est fixé à 5,7 milliards d'euros.

L'année sera donc historique en termes d'exportations, même si tout cela reste encore conditionné par un certain nombre de négociations en cours avec différents pays du Moyen-Orient ou d'Asie.

Concernant les effectifs, pour la DGA, l'actualisation de la LPM conduit à un allègement de la déflation de 150 emplois équivalents temps plein (ETPE), portant sur des métiers sous tension contribuant à l'effort en matière de sécurité, de renseignement ou de lutte contre le terrorisme et répondant aux orientations gouvernementales. Par ailleurs, un renforcement de la cyberdéfense, pour un volume complémentaire de 90 ETPE, a été décidé.

L'année 2015 est marquée, par ailleurs, par la reprise des recrutements – 361 recrutements civils et militaires confondus pour 370 besoins exprimés –, ce qui a permis de compenser la déflation excessive observée en 2014.

Au final, la DGA arrivera fin 2015 à un effectif global d'environ 9 700 ETPE, soit une réduction d'environ 20 % depuis 2009. La DGA prend donc toute sa part dans l'effort de déflation du ministère.

Venons-en au PLF 2016.

S'agissant du programme 146, les besoins de paiement s'établissent à 9,8 milliards d'euros, hors report de charge de l'année 2015.

Les ressources en crédits de paiement prévues pour ce programme en 2016 s'établissent, quant à elles, à 10,016 milliards d'euros. Ces ressources incluent les crédits budgétaires qui se sont substitués aux ressources exceptionnelles initialement prévues par la LPM, suite aux mesures prises à l'occasion de son actualisation.

Ces ressources se répartissent entre des crédits budgétaires, à hauteur de 9,953 milliards d'euros, et des prévisions de ressources extrabudgétaires – fonds de concours, attribution de produits –, à hauteur de 63 millions d'euros.

On notera que le niveau de dépenses autorisé s'élève à 9,844 milliards d'euros et est inférieur aux 10 milliards de crédits de paiement que j'ai cités précédemment. Le report de charge sur le programme 146 pourrait être abaissé à un peu moins de 1,6 milliard d'euros fin 2016 si l'intégralité de la LFR lui était attribuée fin 2015. Cette amélioration temporaire est nécessaire pour limiter le report de charges de fin 2019 à 2,8 milliards, compte tenu des profils de paiements des années 2017 à 2019 consécutifs, en particulier, aux commandes d'équipements décidées par la loi d'actualisation. Je rappelle à cet égard que la réserve du programme, qui servait de « matelas » amortisseur dans les temps précédents, a été intégralement levée pour payer les BPC russes.

Une hausse du report de charge 2016 conduirait à une dégradation du report de charge 2019, qui pourrait rendre nécessaires des étalements ou des annulations de commandes d'équipements.

Enfin, les besoins d'engagements s'établissent à 9,632 milliards d'euros. Ce niveau est en baisse par rapport aux forts niveaux connus en début de LPM. La majorité des nouveaux programmes prévus par la LPM auront, en effet, été lancés comme prévu en 2014 et 2015.

Concernant le programme 144, les ressources consacrées aux études amont représenteront 680 millions d'euros d'engagements et 707 millions d'euros de paiements.

On note une légère baisse des engagements et des paiements par rapport à 2015, conforme au profil de ressources prévu de la LPM et à la valeur moyenne pour les études amont, qui est de 730 millions d'euros par an.

Les principales caractéristiques de l'année 2016 seront la poursuite de travaux sur les architectures modulaires de guerre électronique, la préparation des futurs standards du Tigre, la préparation de la future composante sous-marine océanique stratégique, la feuille de route technologique liée à la frégate de taille intermédiaire (FTI) et de nouvelles études dans le domaine de la cyberdéfense.

Même s'il n'est pas prévu en 2016 de lancement de programme majeur, on notera les commandes suivantes : un système de drones de lutte anti-mines ; un quatrième bâtiment multimissions (B2M) ; la régénération de véhicules blindés légers ; la commande du fusil d'assaut de nouvelle génération, arme individuelle future (AIF), destinée à remplacer le

FAMAS ; des équipements sécurisés cyber ; des stations satellites COMSAT NG et des roquettes à précision métrique pour le Tigre, particulièrement utiles pour les opérations dans la bande sahélo-saharienne. Enfin, nous commanderons probablement en 2016 des avions de transport CI30, le périmètre et les modalités de cette commande étant en cours d'étude, comme indiqué dans la loi d'actualisation.

Les livraisons se poursuivront à un rythme soutenu en 2016 avec 11 hélicoptères Tigre et NH90 – deux en version navale et quatre en version terrestre –, six Rafale neufs et trois Rafale marine mis au standard F3, 25 poids lourds pour les forces spéciales attendus avec impatience par le COS, trois A400M en théorie, deux premiers lots de missiles de croisières navals (MdCN) ; un lot de missiles M51 ainsi que l'adaptation du second SNLE NG, *Le Triomphant*. Il faut y ajouter un centre de détection et de contrôle (ARS) à Cinq-Mars-la-Pile dans le cadre du programme SCCOA, une FREMM, un système de drones MALE et 31 missiles Aster 15 et Aster 30 B1.

S'agissant des effectifs et de la masse salariale, l'objectif de déflation de la LPM devrait conduire à 9 600 ETPE fin 2016. Les recrutements au juste besoin doivent se poursuivre pour garantir les compétences indispensables à la conduite de nos missions, comme par exemple dans la cyberdéfense ou les systèmes d'ingénierie moderne.

En conclusion, la gestion de 2015 est contrainte par de fortes tensions de trésorerie, dues à la mise à disposition tardive des crédits budgétaires remplaçant les recettes exceptionnelles prévues initialement.

On prévoit une amélioration du report de charges du programme 146 fin 2015 par rapport à l'année dernière grâce à l'utilisation des crédits ouverts en 2014 sur le PIA, pour 250 millions d'euros, et à des aménagements d'échéanciers de programmes.

Pour autant, cette amélioration temporaire du report de charge n'est pas liée à une amélioration, sur le fond, de la santé financière du programme 146, dont le report de charge fin 2019 devrait atteindre le niveau très élevé de 2,8 milliards d'euros.

Par conséquent, si le programme 146 subit de nouvelles amputations, notamment s'il ne dispose pas de la totalité du montant actuellement prévu en LFR de décembre – soit 2,2 milliards d'euros –, il faudra procéder à un réexamen des commandes et de l'étalement des livraisons, nécessaire pour assurer sa viabilité financière.

Mme la présidente Patricia Adam. La commission devra être très vigilante à la LFR de fin d'année et nous pourrons continuer à exercer notre pouvoir de contrôle sur pièces et sur place : je ferai des propositions en ce sens.

M. Yves Fromion. À quelles entreprises le programme Scorpion a-t-il été attribué ?

Quel est par ailleurs le panorama de l'industrie d'armement terrestre française ? Qu'en reste-t-il et quelles sont les perspectives pour la consolider ?

Pouvez-vous nous dire un mot du programme AIF et de l'appel d'offres prévu ? Peut-on faire en sorte que les industriels français restent dans la boucle ?

S'agissant des *Reaper*, nos pilotes seront-ils à même de les faire décoller et atterrir ? Notre armée sera-t-elle progressivement autonome dans leur utilisation ?

M. Jean-Jacques Candelier. Le PLF 2016 fait apparaître la commande de 5 340 AIF. Pour moi, le FAMAS n'est pas en fin de vie : il pose problème car on a remplacé les douilles en acier fabriquées en France par des douilles en cuivre fabriquées à l'étranger. Quelles sont les mesures envisagées pour recréer rapidement une filière de production de munitions et d'armements légers ?

Le 27 juillet, un millier de scientifiques et d'experts en intelligence artificielle du monde entier ont appelé à une interdiction des armes offensives autonomes, dites « robots tueurs ». Quelle est la réflexion de la DGA à cet égard ?

Enfin, la situation dans la bande de Gaza ne s'améliore pas : selon l'ONU, depuis août 2014, Israël a ouvert le feu au moins 696 fois. Un tel comportement va entraîner probablement une troisième intifada. Quelle serait l'incidence pour la France d'un embargo sur les livraisons et les importations de matériels militaires à l'égard d'Israël ?

Mme Geneviève Gosselin-Fleury. Quel est le montant du budget alloué pour les opérations de déconstruction des SNLE, notamment à Cherbourg ? Quels sont les mesures et les crédits prévus pour renforcer les infrastructures des dépôts de munitions à la suite du vol récent annoncé ?

M. Alain Marty. Quels sont les partenaires concernés par le programme Scorpion ?

Où en est la coopération européenne pour un drone MALE ?

Enfin, quelles informations pouvez-vous nous donner sur le programme d'hélicoptères intermédiaires légers (HIL), qui ne semble pas apparaître dans la programmation ? Quelle est la nature de cet hélicoptère, les missions qui devaient lui être confiées et les raisons pour lesquelles il ne constitue pas aujourd'hui une priorité ?

M. Laurent Collet-Billon. Les principaux industriels concernés par le programme Scorpion sont Nexter, Renault Trucks Défense et Thales. Le contrat a fait l'objet d'une négociation conjointe avec les trois entreprises. Il y a eu aussi des intervenants comme Bull, qui appartient au groupe Atos et réalise le système d'information et de combat. On a donc, au travers de ce programme, une fédération de l'industrie française et une forme de pacification des acteurs.

L'accord entre Krauss-Maffei et Nexter constitue un axe franco-allemand fort, qui, selon nos partenaires, pourrait conduire à un char franco-allemand lourd à un moment donné, encore indéterminé. Si KMW accepte un partenariat avec Nexter, c'est parce qu'ils ont trouvé en elle des composantes technologiques qui n'existent pas en Allemagne..

J'ai rencontré récemment les dirigeants de la société RTD. Je me suis assuré auprès de l'actionnaire principal, qui est Volvo, de son engagement dans l'entreprise. La société se comporte très bien à l'export – elle a d'ailleurs remporté un marché important au Canada – et elle participe à différentes compétitions, comme celle portant sur les véhicules des forces spéciales. Le paysage se clarifie progressivement en Europe et en France de ce point de vue.

S'agissant de l'AIF, nous en sommes au choix des compétiteurs. Depuis la fermeture des ateliers munitionnaires du Mans de GIAT Industries, il n'y a plus d'activité de développement et de fabrication d'armes et de munitions de petit calibre en France. Demeure une unité industrielle nationale très limitée et une douzaine de personnes chez Nexter Mechanics à Tulle. La réponse aux besoins passe donc par un achat sur étagère. Toutes les offres initiales ont été reçues en juin 2015 et les essais d'évaluation ont été engagés à Bourges. Nous verrons à la fin du premier trimestre 2016 ce qu'il en est au plan technique et nous conduirons le processus de sélection finale et d'attribution du contrat, qui sera passé en 2016.

Quant à l'association d'industriels français, elle ne fait pas partie des conditions d'appel d'offres, toutefois ce dernier laisse la possibilité à des entreprises françaises de participer à la compétition en partenariat, si nécessaire, avec des entreprises européennes.

L'Allemagne a récemment annoncé son intention de remplacer son G36. Nous sommes en mesure d'échanger avec elle sur les spécifications principales de l'AIF et, le moment venu, de lui faire part des résultats des essais techniques effectués à Bourges et de notre choix, sans compromettre la compétition. L'idéal serait que l'Allemagne, qui s'intéresse au dossier, se cale sur nos spécifications et rejoigne nos critères de choix, ce qui pourrait créer une conjonction favorable pour la communauté des armes. Je rappelle que la procédure d'acquisition applicable est européenne.

Il existe d'autres industriels, comme EURENCO, que nous nous attachons à préserver, notamment parce qu'il est le producteur exclusif de certaines charges destinées aux obus du char Leclerc. Nous avons eu des discussions serrées avec la maison mère de cette société et des plans d'investissement et de modernisation devraient permettre une fiabilisation de son activité.

S'agissant des drones *Reaper*, un troisième appareil a été livré au début de l'été. Nous avons émis notre demande de proposition à l'armée de l'air américaine pour un nouveau système, qui devrait faire l'objet d'un traitement ultrarapide pouvant conduire à une commande à brève échéance, sachant qu'elle exige un paiement immédiat – qui pourrait être initialement de quelques dizaines de millions d'euros.

Quant à l'autonomie de pilotage, elle viendra. Nous avons deux objectifs : l'autonomie dans la conduite de nos missions et la possibilité d'avoir une charge utile de ROEM à terme. Nous examinons comment nous pourrions faire dériver une charge utile pour nos propres drones MALE ou d'autres porteurs. Pouvoir corrélérer le ROEM et le renseignement image est très important.

Il y a effectivement 5 340 AIF prévus au PLF 2016. Nous utilisons des cartouches produites soit par les pays de l'OTAN, soit par d'autres. On vérifie toujours que les munitions fonctionnent correctement, notamment sur les FAMAS, même s'il y a un débat sur la nature des étuis.

Le débat sur la reconstitution d'une filière de cartouches de petit calibre en France revient régulièrement ; nos autorités politiques y ont assez clairement répondu par la négative.

Quant aux robots tueurs, nous n'en développons pas. Nous avons des activités de robot dans le domaine du déminage et en lançons en matière de lutte anti-sous-marine. Il s'agit donc d'outils de protection et le débat éthique ne nous a pas atteints sur ce point.

Sur la bande de Gaza, je préfère m'abstenir, car ce n'est pas mon domaine de compétence.

M. Christophe Fournier, directeur des plans, des programmes et du budget à la DGA. Madame Gosselin-Fleury, tous les navires retirés du service en rade de Cherbourg sont en passe d'être démantelés au plan nucléaire. Les opérations liées à leur déconstruction sont en cours de contractualisation. La première va commencer l'année prochaine et elles dureront quelques années, sachant que ces bateaux contiennent aussi de l'amiante, du plomb et d'autres produits toxiques et qu'il faut dix-huit mois à deux ans pour traiter une coque – une forme sera adaptée à cet effet. Cette « flotte du Nord », selon l'expression consacrée, a vocation à disparaître, étant donné qu'elle sera réalimentée par les sous-marins nucléaires d'attaque (SNA) à la fin de la décennie.

M. Laurent Collet-Billon. Ce sera une activité pérenne car, après les SNLE type *Le Redoutable*, il y aura les SNA et les SNLE de la génération actuelle. Je ne puis vous dire combien d'emplois seront mobilisés, mais je pourrai vous le préciser ultérieurement si vous le souhaitez.

Les affaires de protection des dépôts munitionnaires relèvent principalement du service de l'infrastructure de la défense et de la nouvelle direction de la protection des infrastructures de défense (DPID). Nous sommes concernés à la DGA par quelques dépôts situés dans certains établissements, à Bourges ou Biscarrosse. Un audit rapide a été mené par l'Inspection générale des armées, suite à l'affaire du dépôt de Miramas, montrant que nous aurons seulement quelques travaux d'amélioration à faire pour ce qui nous concerne, non significatifs financièrement et qui pourront être entrepris dès 2016. Nous souhaitons être d'autant plus exemplaires dans ce domaine que lorsque nous commencerons les essais de missiles de moyenne portée, nous en aurons un certain stock. Cette question, par son ampleur, pose problème pour l'ensemble du ministère.

Monsieur Marty, s'agissant de SCORPION, les contrats se déroulent bien et tout le monde est conscient du fait que l'état du parc des véhicules roulants de l'armée de terre nécessite la livraison des matériels dans les forces dans les délais prévus.

Mais cela ne dispensera probablement pas d'un effort accru pour le soutien logistique et la refonte de certains matériels. Chez RTD, par exemple, on expérimente un véhicule de l'avant blindé (VAB) à propulsion hybride, qui a l'avantage de délivrer une puissance instantanée forte, de 500 chevaux, et d'effectuer quelques kilomètres d'approche dans un silence absolu.

Sur le drone MALE européen, nous avons longuement discuté cet été avec l'Allemagne, qui souhaite être leader sur ce programme : elle aura une part d'un peu plus de 30 %, sachant qu'il existe trois autres coopérants ayant chacun 23 %, la France, l'Italie et l'Espagne. Les spécifications d'un contrat d'étude et de définition et les projets de protocole d'accord sont en cours d'établissement, la notification de ce contrat étant prévue pour mars 2016. Ce programme, auquel tient le ministre de la Défense, devrait déboucher un peu avant 2025. La définition des capteurs compte autant que le porteur : nous serons vigilants au

fait que notre industrie soit prise en considération avec les égards qu'elle mérite, compte tenu de son niveau de technicité.

S'agissant du programme HIL, la LPM a repoussé les premières livraisons un peu avant 2030. Nous examinons fréquemment la question de l'amélioration de la disponibilité du parc d'hélicoptères, notamment en Afrique, avec le chef d'état-major des armées et l'industriel Airbus Helicopters.

Parallèlement, nous allons lancer une réflexion sur la nature du parc d'hélicoptères, très hétéroclite et qui comporte plusieurs centaines d'appareils, dont certains très anciens. Nous avons un hélicoptère d'attaque avec le Tigre, un hélicoptère de transport et de manœuvre avec le NH90, et un hélicoptère pour les forces spéciales avec le Caracal : il conviendrait d'en trouver un quatrième, multi-rôles, remplissant les autres missions, comme le transport léger, le sauvetage en mer ou l'accompagnement du porte-avions. Les Britanniques, qui ont conduit cette démarche, sont ainsi passés de 26 types d'hélicoptères à quatre.

Cette réflexion pourrait conduire au lancement d'un programme d'hélicoptères avant l'heure, car il ne faut pas écarter *a priori* une solution qui permettrait d'améliorer sensiblement la gestion et les coûts de la logistique. Entretenir des appareils de type ancien en reculant l'avènement de matériels plus faciles d'entretien n'est en effet pas nécessairement une bonne chose. Ce type d'hélicoptère devra reposer sur un modèle commercial, de manière à disposer d'une communauté logistique maximale avec le monde civil, les aménagements militaires devant être à la marge.

Mme Isabelle Bruneau. Je constate avec satisfaction que les crédits dévolus au programme 144 se maintiennent. Mais comment expliquer la réduction de 32 millions d'euros de ceux des études amont, qui passent de 738 à 706 millions ?

Par ailleurs, l'ONERA, qui est un organisme de recherche indispensable à l'aéronautique militaire et civile, rencontre des difficultés de plusieurs ordres, notamment financières. La soufflerie stratégique S1 de Modane, qui est la plus puissante au monde, voit son sol s'affaisser depuis plusieurs années, avec un épisode brutal en 2015. Les travaux de consolidation du sous-sol sont évalués à 20 millions d'euros, que l'ONERA ne peut financer sur son budget. Quelle est la solution envisageable et à quelle échéance ?

M. Damien Meslot. Quel a été le coût précis des Mistral russes et la perte financière pour l'État ? Quand doit intervenir le paiement de leur vente à l'Égypte ?

M. Daniel Boisserie. Devant le succès du Rafale à l'exportation, la France peut-elle servir de variable d'ajustement, compte tenu de la production limitée d'appareils ? Les livraisons pourront-elles être assurées comme elles devraient l'être ?

M. Alain Moyne-Bressand. Nous sommes souvent alertés en tant qu'élus sur le fait que l'État ne respecte pas la loi selon laquelle les règlements aux entreprises doivent intervenir dans un délai de 45 jours. Comment pensez-vous apporter des solutions à cette situation, qui est gravement préjudiciable à nos entreprises, notamment les PME, à l'emploi et à l'image du ministère de la Défense ?

M. Laurent Collet-Billon. Madame Bruneau, nous avons eu 768 millions d'euros pour les études amont en 2015 : si ces crédits diminuent en 2016, la moyenne de 730 millions par an annoncé par le ministre sur la période de la LPM est respectée et cela ne nous gêne pas dans l'exécution du plan triennal relatif à ces études.

L'ONERA, qui est sous tutelle de la DGA, est confronté à plusieurs types de problèmes : un problème d'infrastructure globale – il occupe un immeuble de grande hauteur à Châtillon qu'il faudra évacuer, le coût de cette opération étant initialement estimé à 70 millions d'euros – ainsi que des problèmes sur les bancs d'essai, comme celui de Modane, affecté par un glissement de terrain et d'affaissement de plusieurs centimètres par an, qui met en cause la viabilité de l'installation – des estimations seront produites sur le coût de sa sécurisation. Nous sommes attentifs à la soufflerie S1, que nous utilisons pour nos programmes d'armement, mais la réparation entraîne une charge importante, qui ne peut être assumée dans le cadre de la subvention à l'ONERA ou des recettes de celui-ci. En ce qui concerne plus globalement les perspectives de l'Office, nous avons demandé des travaux à différentes personnalités de manière à pouvoir disposer rapidement d'un plan stratégique tenant compte des contraintes d'infrastructure et de ce que doit faire l'ONERA en matière de recherche. Cela devrait nous permettre de disposer d'une vue d'ensemble d'ici la fin de l'année. Les travaux menés doivent notamment vérifier que le lien entre cet organisme et le monde industriel se fait bien, sachant que nous souhaitons que le rôle du premier se place très en amont et que les travaux puissent être transférés de façon fluide vers l'industrie lorsqu'ils s'approchent de la réalisation, ce qui n'a pas toujours été le cas. Il faudra également vérifier la capacité d'embauche de l'ONERA, afin de renouveler la pyramide des âges, le personnel étant en moyenne assez âgé.

S'agissant des BPC, l'affaire est relativement transparente pour le programme 146. Nous avons utilisé le programme 146 pour payer 950 millions d'euros aux Russes et on me doit 57 millions : je m'arrête là, le reste étant l'affaire de DCNS avec son client. Cela dit, le président de DCNS est dans son rôle en réclamant un certain montant. Par ailleurs, le prix du contrat des BPC destinés à l'Égypte comporte des coûts d'adaptation, comme le remplacement des caractères cyrilliques ou des moyens de communication. L'Égypte réglera la facture par des recettes budgétaires ou extrabudgétaires, sachant qu'elle va tirer grand bénéfice de la détection de gisements gaziers importants en Méditerranée.

Quant aux Rafale, nous allons examiner avec Dassault Aviation et ses coopérants principaux, notamment Thales et Safran, une montée en puissance de la chaîne de production, car il faudra probablement passer à une production de deux ou trois appareils par mois. Nous n'excluons pas que d'autres clients puissent être intéressés et nous tiendrons compte des besoins des forces nationales, en particulier de la montée en puissance des escadrons nucléaires et de ce que le groupe aéronaval puisse disposer de flottilles complètes. Reste que nous ne pourrons plus prêter cinq appareils à des clients dans un délai de trois mois par exemple. Cette augmentation de production pourrait engendrer, selon le président de Dassault Aviation, 7 500 emplois dans la région Aquitaine.

Monsieur Moyne-Bressand, nous payons nos entreprises tard, généralement au bout de 45 jours, parfois plus tard, mais, contrairement à d'autres, nous réglons toujours les intérêts moratoires, avec un montant forfaitaire minimal de 40 euros par facture. Nous cherchons à améliorer cette situation, sachant qu'il y a d'autres acteurs dans la chaîne de paiement. Comme je l'ai dit, nous mettrons 200 millions d'euros de côté pour continuer à régler les

PME, contre 150 millions en 2014 et 100 millions en 2013, l'augmentation provenant du fait que la cessation de paiements du programme 146 intervient de plus en plus tôt dans l'année. Nous savons bien que la trésorerie des PME ne supporte pas une coupure d'alimentation de l'ordre de trois mois, le problème ne se posant pas pour les grands groupes, qui disposent d'une trésorerie suffisante.

S'agissant des sous-traitants, nous regarderons la situation de près. Le pacte PME-Défense y contribue et nous vérifions que les précautions que nous prenons s'appliquent bien à eux. Les premiers résultats d'enquête montrent que certaines entreprises traitent très bien ceux-ci.

Mme Geneviève Fioraso. Merci d'avoir signalé l'accord sur Airbus Safran Launcher. J'ai noté aussi avec plaisir que vous vous engagez dans la voie des satellites et des constellations de satellites, où nous sommes un peu en retard par rapport aux Américains.

De nombreux salariés de l'agglomération grenobloise de l'entreprise STMicroelectronics expriment leur inquiétude, à la suite des annonces de son président italien de réduire les activités digitales, qui concernent la défense. L'État actionnaire va-t-il préserver lors du prochain conseil d'administration de la société les intérêts stratégiques de la défense ? La DGA pourrait-elle élargir le champ de ses coopérations avec cette entreprise, notamment dans le domaine spatial, aéronautique ou de la cybersécurité, ce qui serait bénéfique à l'emploi.

M. Francis Hillmeyer. Les militaires nous font part d'une mauvaise qualité des munitions fournies pour le FAMAS, qui pourraient représenter jusqu'à un tiers de l'ensemble. Je rappelle que nous avons en France une usine exceptionnelle, Manurhin, qui fabrique des machines permettant de faire des cartouches et pourrait à nouveau produire celles-ci.

M. Christophe Guilloteau. Où en est-on des qualifications de l'A400M, notamment pour la partie parachutistes ? Où en est-on également des C130 ? Et à qui faut-il s'adresser pour connaître le coût exact des BPC pour la France ?

M. Philippe Vitel. Nous avons dans la rade de Toulon un problème majeur d'infrastructures, lié à un vieillissement des quais, au moment où nous devons aller de l'avant pour l'accueil des FREMM et des Barracuda. Où en êtes-vous de la programmation des travaux de rénovation ? Les moyens seront-ils au rendez-vous ?

Par ailleurs, l'indisponibilité périodique pour entretien et réparation (IPER) du *Charles-de-Gaulle* a été décalée, dans la LPM, d'octobre 2016 à février 2017. Peut-on garantir que le chantier commencera bien à la date prévue ?

DCNS va déménager du Mourillon, où elle est logée par la DGA, pour s'installer à la Technopôle de la mer d'Ollioules. Quelles sont les possibilités pour faire évoluer le site après son départ ? Y a-t-il des projets en cours ?

Enfin, le PA2 est totalement abandonné : toutes les études que nous avons réalisées jusqu'à aujourd'hui passent-elles par pertes et profits ?

M. Laurent Collet-Billon. S'agissant d'ASLH, nous apportons aussi toute l'industrie d'Airbus en matière de M51.

La question sur STMicroelectronics est encore en débat au sein de l'État.

Manurhin produit en effet des machines à fabriquer des munitions, mais nous souhaiterions que la question de son actionnariat et celle de sa trésorerie soient clairement traitées. Reste qu'aucun ministre de la Défense n'a souhaité revenir sur la situation prévalant aujourd'hui en France.

Monsieur Vitel, la rénovation des quais de Toulon relève du service des infrastructures de la défense (SID). Néanmoins, la DGA suit cette affaire de très près, la partie infrastructure ayant été intégrée dans le périmètre du programme d'ensemble Barracuda. Sur FREMM, notre implication est un peu moindre l'adaptation des quais à la FREMM étant pilotée par la marine.

L'IPER du *Charles-de-Gaulle* a été décalée essentiellement pour des raisons opérationnelles et il n'est pas question de la repousser davantage, en raison de contraintes réglementaires en matière nucléaire. Le travail de la DGA avec le service de soutien de la flotte de la marine se passe très bien.

S'agissant du Mourillon, la question se reposera probablement le jour où celle d'un port de plaisance pouvant accueillir des bateaux d'un fort tonnage sera soulevée. Elle suppose aussi la mise en place d'un financement adéquat. Je n'ai pas de nouvelles de la municipalité de Toulon, sachant que c'est un sujet irritant pour les personnels du Mourillon, qui habitent tous à proximité. Il faudrait peut-être que les autorités locales traitent de façon définitive la question du tunnel et de la traversée de Toulon.

M. Philippe Vitel. Ce dossier avance bien et le déménagement de DCNS a réveillé les consciences.

M. Laurent Collet-Billon. Concernant l'A400M, se pose la question de la capacité de livraison d'Airbus et celle du standard des avions, qui a été posée avec rudesse par le ministre de la Défense à la direction d'Airbus dans le courant de l'été. Deux avions devraient être livrés en 2015 et trois en 2016. Le ministre tient à disposer fin 2016 de six avions au standard 1.5 – donc ayant des capacités opérationnelles bien supérieures aux seules capacités de transport logistique. Nous demandons à Airbus de faire des efforts dans ses rythmes de développement, notamment sur les questions de parachutage, les derniers essais n'ayant pas été totalement satisfaisants, de logiciels de soute, pour extraire les charges de fort tonnage, et de mise au point du dispositif d'autoprotection. Le ravitaillement des hélicoptères sera traité dans un second temps.

C'est d'ailleurs cet état de fait qui a amené à la réflexion d'acquérir cette capacité de ravitaillement sur C130. S'agissant des C130, il était prévu un remplacement de la flotte après 2025, compte tenu de son âge. La question est désormais de savoir s'il ne faut pas anticiper une partie du renouvellement de cette flotte en introduisant sur les appareils que nous pourrions acquérir plus tôt des capacités de ravitaillement en vol des hélicoptères – ce qui éviterait de poser ceux-ci au sol, notamment dans les opérations sahélo-sahariennes, et d'améliorer la disponibilité des moteurs. Nous avons envoyé une demande de proposition il y a quelques jours à l'*US Air Force*, qui a pris conscience de l'urgence que nous attachions au traitement de ce point. La DGA recommandera fortement que ces C130 soient capables de voler en Europe et soient donc aux standards européens. Dans l'actualisation de la LPM, cette affaire est provisionnée pour 330 millions d'euros. Or le prix de quatre C130J, dont deux

ravitailleurs en vol est d'autant plus supérieur à ces prévisions que la logistique n'est pas analogue à celle des C130H, en service à l'heure actuelle dans l'armée de l'air.

Nous avons par ailleurs lancé un avis d'appel à candidature européen pour acquérir des avions d'occasion, des C130H, avec un potentiel technique important, suivant deux lots : deux avions aptes au transport uniquement et deux avions ayant également la capacité de ravitaillement des hélicoptères. Nous y avons associé une demande d'information sur la capacité des fournisseurs à les transformer en ravitailleurs.

Je n'exclus pas qu'on aboutisse à un panachage des deux solutions. Le ministre tranchera avant la fin de l'année. Si le montant prévu est supérieur à 330 millions, nous lui demanderons de nous indiquer les commandes qu'il conviendrait de décaler. Je rappelle que l'actualisation de la LPM est financée pour une partie par les crédits inscrits tardivement dans la loi et pour une autre par des économies qui doivent être trouvées dans les exécutions budgétaires des programmes 178, 212 et 146.

Pour le reste, nous sommes satisfaits des prestations fournies par le nouveau responsable du programme A400M.

M. Gwendal Rouillard. Pouvez-vous nous faire un point sur les évolutions du standard du Rafale, notamment sur les liaisons de données ?

S'agissant du programme FTI, quel est votre point de vue sur notre capacité à concilier la version française et la version export ?

Concernant l'ATL2, croyez-vous à une filière de bouées acoustiques, pour lesquelles nous avons d'ores et déjà les compétences ?

M. Jean-Yves Le Déaut. Au sujet des études amont, j'ai une inquiétude, que j'avais déjà indiquée dans mes rapports successifs sur la recherche amont : compte tenu de l'accroissement des dépenses sur les études des systèmes de dissuasion, si on augmente également la part consacrée à la cyberdéfense, sur quoi rognera-t-on ?

Nous sommes tous d'accord sur l'augmentation de l'effort en faveur de la cyberdéfense, mais est-ce compatible avec un contrat ordinaire de système informatique exploitant des produits de la société Microsoft, qui peut présenter des failles, connues de nos amis américains ?

Vous avez dit vouloir favoriser l'accès des PME à la commande publique. Or j'ai une entreprise en Meurthe-et-Moselle, Manoir Industries, au sujet de laquelle je vous ai écrit, qui a frôlé la mort parce que les commandes de la DGA sont passées de six millions d'euros à un million en 2014. DCNS a dit bénéficier grâce à elle d'un savoir-faire exceptionnel et nécessaire : mais peut-on avoir finalement des résultats pratiques ?

M. Nicolas Bays. Si la livraison des BPC à la Russie avait été exécutée, les marchés polonais et des pays baltes se seraient-ils ouverts aux entreprises d'armement françaises ?

L'absence de production de cartoucherie française peut peser dans certaines commandes. La police et la gendarmerie commandent chaque année 32 millions de cartouches de 9 millimètres par le groupement d'achat de l'OTAN : or, celui-ci a accusé beaucoup de

retard cette année avec la crise ukrainienne, ce qui les a conduites à entamer leurs stocks stratégiques. Est-il donc envisageable de rétablir une filière cartoucherie nationale ?

S'agissant du Rafale, qui a près de 40 ans depuis sa conception, ne serait-il pas temps d'envisager d'ouvrir des études pour son remplacement futur ?

M. Jean-Michel Villaumé. Quel premier bilan pouvez-vous faire du plan défense-PME ? Qu'en est-il plus précisément du dispositif RAPID ?

M. Jacques Lamblin. Le contrat de renouvellement des sous-marins de la flotte australienne offre de larges perspectives. L'Allemagne, le Japon et la France pourraient être des fournisseurs : qu'en est-il précisément ?

M. Philippe Meunier. Nous sommes nombreux à être inquiets sur la filière de l'avenir de l'armement terrestre, notamment des munitions de petit et gros calibres, pour lesquelles nous avons des capacités industrielles ; en outre, l'Allemagne occupe une place de plus en plus importante. Comment voyez-vous l'avenir de notre filière nationale de l'armement terrestre à l'horizon 2020-2025 ?

M. Laurent Collet-Billon. S'agissant du standard des Rafale, nous procédons à des adaptations ponctuelles du standard F3R, comme le fait de le doter de capacités de communication par satellite. Nous allons commencer à réfléchir à ce que pourra être un standard F4, qui correspondra vraisemblablement à la cinquième tranche Rafale, acquise au-delà de 2020.

M. Gwendal Rouillard. Quelles seront les complémentarités entre le standard 4 et les drones de combat ?

M. Laurent Collet-Billon. Nous avons quasiment terminé les essais du démonstrateur de drone de combat – UCAV – Neuron. Il a effectué ses essais en Italie et c'est aussi le cas ou en passe de l'être en Suède. Nous sommes donc en phase de conclusion. Les résultats sont excellents parfois même au-delà de nos espérances, comme sur la furtivité, et démontrent une grande maîtrise technologique. Nous estimons avoir en mains la base technologique nécessaire pour réfléchir utilement aux UCAV, ce que nous avons commencé à faire avec les Britanniques. Ceux-ci doivent, dans le cadre de la revue stratégique, dire ce qu'ils veulent réaliser en la matière, sachant qu'ils se sont pour l'instant engagés seulement pour une phase de deux ans, qui s'achèvera en 2016. Nous pouvons aussi être sollicités par des pays tiers sur la faisabilité d'un drone de combat. Cela nous pousse à nous interroger dès maintenant sur la réalité du marché pour cet appareil, ainsi que sur son accessibilité technologique et financière. Nous constatons par ailleurs qu'il y a une myriade de développements aux États-Unis et en Chine dans ce domaine. La question est de savoir quand il faut être sur le marché, pour éviter d'en être exclu, en tenant compte des perspectives d'export, des besoins de nos armées et de nos capacités financières – sachant que 2035 me paraît beaucoup trop tard. Le drone de combat arrivera à coup sûr beaucoup plus vite que le chasseur du futur, et il faut d'abord traiter la question de l'UCAV et de l'amélioration du Rafale avant de se poser la question du successeur du Rafale, qui arrivera vers 2045. Reste ensuite à savoir ce qu'on tire en termes opérationnels d'un mixte Rafale/drone de combat – question passionnante que la DGA doit traiter en lien étroit avec l'armée de l'air et l'aéronautique navale.

Concernant la FTI, nous avons suggéré au ministre de prendre une décision positive, considérant qu'avec un tonnage limité à environ 4 000 tonnes, elle serait beaucoup plus exportable que la FREMM. L'armement sera adapté, sachant que les pays clients veulent une défense aérienne sérieuse.

S'agissant de la rénovation de l'ATL2, nous sommes préoccupés : ce programme, qui est de l'ordre de 700 millions d'euros, se déroule avec difficulté à Cuers. La charge de travail est très importante, à la fois sur l'électronique et la cellule de l'aéronef, qui est complexe : le système de combat doit être revu de fond en comble et nous sommes peut-être allés un peu loin dans ce qui a été demandé à l'établissement. La cible de rénovation de 15 avions et des consoles de visualisation sur l'ensemble de la flotte demeure. Nous examinons avec Dassault comment faire les ajustements nécessaires dans la répartition des charges de travail pour que les choses se passent mieux. Se posera la question de savoir ce qu'on fera à l'avenir en matière de patrouille maritime – composante que les Britanniques ont décidé de supprimer, ce dont ils se mordent les doigts.

Sur la filière des bouées acoustiques, je vous apporterai une réponse précise.

Monsieur Le Déaut, il y a de fait un effet d'éviction au sein des études amont. Notre objectif est de passer à une phase de programme, financée par le programme 146, pour épargner rapidement le programme 144. Nous devons respecter la LPM : à partir de 2017, la part du nucléaire dans les études amont doit commencer à baisser.

S'agissant de la cyberdéfense, nous sommes en effet très abonnés à Microsoft. Mais nous cherchons à mieux connaître l'ensemble des matériels et ceux que nous utilisons pour l'ensemble des réseaux de niveau confidentiel défense du ministère de la Défense présentent toutes les garanties, même s'ils ne sont pas d'une utilisation toujours très facile. Nous poursuivons l'effort dans ce domaine, notamment en effectifs. Mais va se poser un problème de capacité à embaucher, en raison de la forte concurrence existante avec les entreprises privées pour l'emploi de spécialistes.

M. Jean-Yves Le Déaut. C'est un peu la faute de notre système. Je disais déjà il y a trois ans que les liens entre l'université, la DGA et les industriels étaient insuffisants. Nous n'avons pas formé assez de personnes et suffisamment associé la cyberdéfense civile et la cyberdéfense militaire. Il y a un programme franco-allemand dans ce sens, qu'il faut soutenir, faute de quoi le personnel spécialisé sera de plus en plus cher car de plus en plus rare.

M. Laurent Collet-Billon. Il faut en effet étendre la base de recrutement. Cela étant, le nôtre est très large. Reste qu'il faut développer notre marketing vers l'université, ce qui n'est pas propre à la DGA. Il faut revoir tout un écosystème d'éducation dans ce domaine. Aujourd'hui, nous sommes encore au prix du marché dans la fonction publique pour les jeunes sortant de l'université, en revanche nous devons maintenir un niveau de rémunération comparable au secteur privé pour fidéliser notre personnel.

S'agissant de Manoir Industries, il est clair qu'il y a un problème de réactivité globale du dispositif et que les commandes ont diminué. Le problème avait notamment été signalé à Safran, sans résultat probant. Nous ne disposons pas des outils d'intervention adaptés. Un fond spécifique pourrait ainsi investir dans les PME et les aider à franchir certaines étapes.

Monsieur Bays, je pense aussi que si nous avons livré les BPC à la Russie, le marché polonais se serait fermé.

Même si nous créions une filière munitionnaire en France, l'appel d'offres serait européen et la question de la viabilité de telles entreprises au travers des commandes nationales se poserait. Nous avons peut-être d'ailleurs été tous collectivement un peu excessifs dans la transposition de la directive européenne sur les marchés de défense – les Britanniques ont été nettement plus prudents.

S'agissant de RAPID, il fait l'objet cette année d'une enveloppe de 50 millions d'euros, en augmentation permanente. Nous sommes en train d'en faire le bilan avant d'envisager une nouvelle augmentation des crédits. Je vous invite d'ailleurs à participer au forum sur l'innovation à l'École polytechnique de novembre prochain.

Le marché des sous-marins australiens – six de classe Barracuda sans propulsion nucléaire – est un sujet essentiel, sachant que les Australiens demandent beaucoup de transferts de technologie et la capacité à faire évoluer eux-mêmes le bateau et son système de combat, donc à disposer des droits de propriété intellectuelle. Nous savons que le système de combat sera essentiellement d'origine américaine, que les Japonais refusent les transferts de technologie et que les Allemands n'ont pas de bateaux de la classe océanique de 4 500 tonnes dont les Australiens ont besoin. À nous de ne pas rater le coche, d'autant que nous avons les éléments techniques et la base industrielle pour le faire !

Monsieur Meunier, s'agissant du char franco-allemand, notre industrie à des compétences à faire valoir face à l'industrie allemande, notamment sur la tourelle. En fait, on pourrait avoir un châssis allemand avec une tourelle et un système d'armes français – qui pourraient s'accompagner de munitions de gros calibre français. De ce point de vue, le Leclerc a fait ses preuves au combat au Yémen et les Émirats arabes unis s'en servent beaucoup.

S'est aussi posée la question de l'avenir de Krauss-Maffei, qui est détenue entièrement par une famille bavaroise, laquelle souhaite légitimement avoir une société profitable. Or le fait d'avoir des partenariats avec des pays étrangers conforte cet objectif. Nous serons très attentifs à l'évolution de la société, de l'emploi en France, et au choix des dirigeants futurs. Nous préférons que la gestion du rapprochement entre Krauss-Maffei et Nexter soit bien avancée avant de passer à autre chose – sachant qu'il y aura toujours une société indépendante qui est RTD.

M. Yves Fromion. Il y a aussi TDA.

Et, sur le gros calibre, il n'y a plus que le site de La Chapelle Saint-Ursin...

M. Laurent Collet-Billon. Oui, dans votre circonscription. Nous y ferons donc doublement attention !

M. Yves Fromion. J'en prends bonne note !

Mme la présidente Patricia Adam. Je vous remercie.

La séance est levée à onze heures trente.

*

* *

Membres présents ou excusés

Présents. - Mme Patricia Adam, Mme Sylvie Andrieux, M. Olivier Audibert Troin, M. Nicolas Bays, M. Daniel Boisserie, M. Jean-Jacques Bridey, Mme Isabelle Bruneau, M. Jean-Jacques Candelier, Mme Fanélie Carrey-Conte, Mme Nathalie Chabanne, M. Guy Chambeffort, M. Jean-David Ciot, M. David Comet, Mme Catherine Coutelle, M. Bernard Deflesselles, M. Lucien Degauchy, Mme Carole Delga, Mme Marianne Dubois, Mme Geneviève Fioraso, M. Yves Fromion, M. Claude de Ganay, M. Sauveur Gandolfi-Scheit, Mme Geneviève Gosselin-Fleury, M. Serge Grouard, Mme Edith Gueugneau, M. Christophe Guilloteau, M. Francis Hillmeyer, M. Laurent Kalinowski, M. Patrick Labaune, M. Marc Laffineur, M. Jacques Lamblin, M. Gilbert Le Bris, M. Jean-Yves Le Déaut, M. Frédéric Lefebvre, M. Maurice Leroy, M. Alain Marleix, M. Alain Marty, M. Damien Meslot, M. Philippe Meunier, M. Jacques Moignard, M. Alain Moyne-Bressand, M. Philippe Nauche, Mme Nathalie Nieson, M. Joaquim Pueyo, Mme Marie Récalde, M. Gwendal Rouillard, M. Thierry Solère, M. Jean-Michel Villaumé, M. Philippe Vitel, M. Michel Voisin

Excusés. - Mme Danielle Auroi, M. Claude Bartolone, M. Philippe Briand, M. Guy Delcourt, M. Philippe Folliot, M. Yves Foulon, M. Éric Jalton, M. Charles de La Verpillière, M. Bruno Le Roux, M. Eduardo Rihan Cypel, M. Alain Rousset, M. François de Rugy